

# CAISSE DES ECOLES DE CONTES

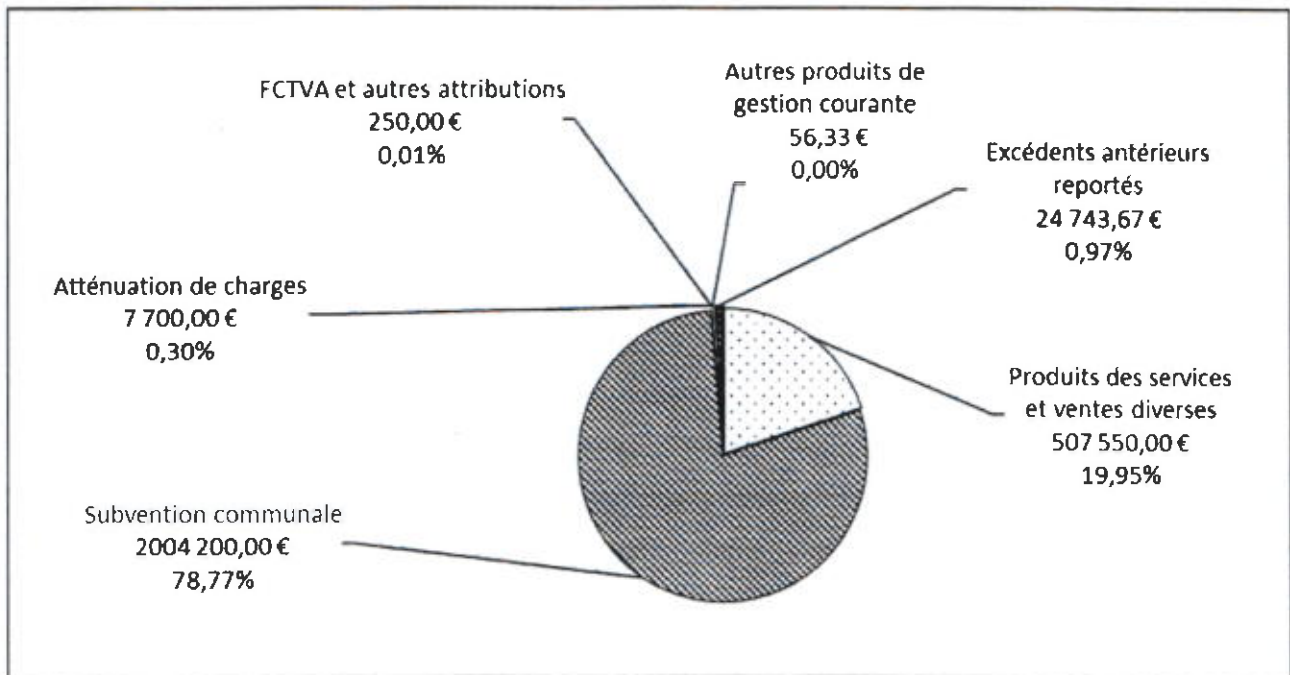
## BUDGET PRIMITIF 2023

### La note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

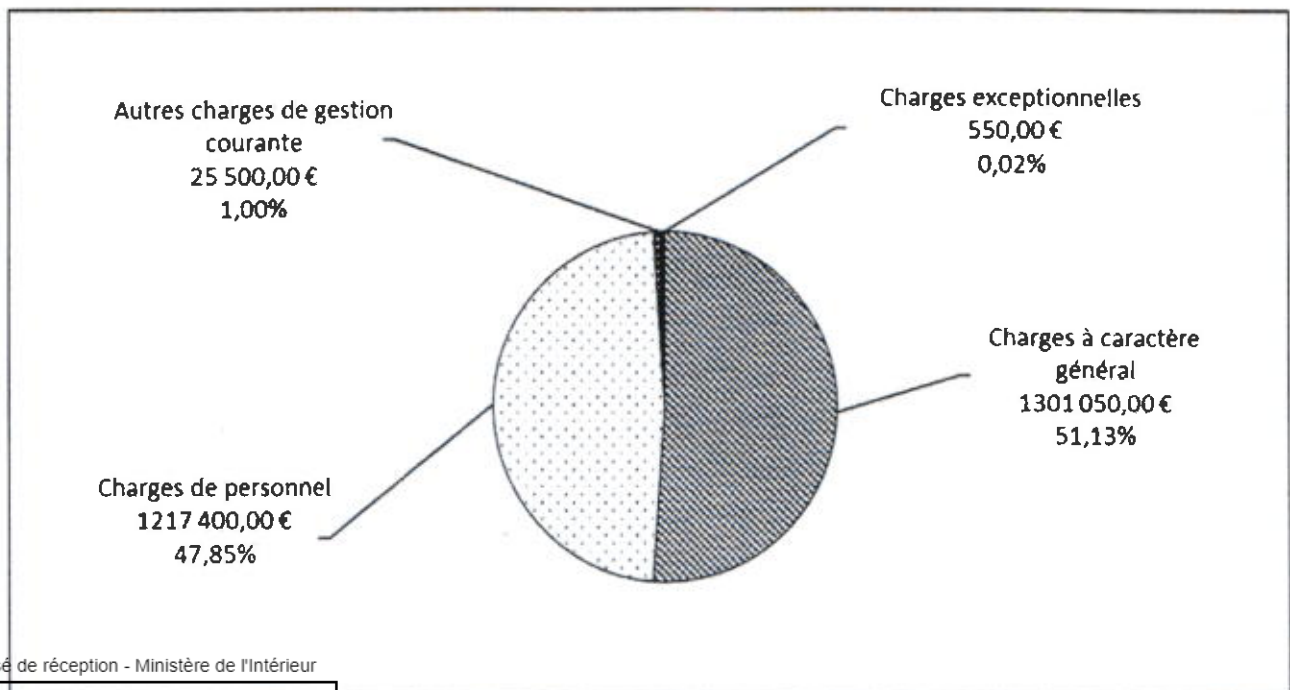
En application du code général des collectivités territoriales, le budget primitif de la Caisse des écoles doit être voté par le comité d'administration avant le 15 avril de l'année en cours.

Le budget primitif de l'exercice 2023 présente en section de fonctionnement un total de charges de 2 544 500,00 € et un total de produits de 2 519 756,33 € auquel s'ajoute le report de l'excédent de 2022 (24 743,67 €).

### LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



### LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260602420-20230403-20230403001-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 21/04/2023